

DELIBERATION 2024-29 – Prévoyance des agents – actualisation de la participation de l'employeur

L'an deux mille vingt-quatre, le Vingt-Huit Novembre
à ARUDY

Le conseil d'administration du CIAS

Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de
ses séances,

Sous la présidence de Monsieur CASAUBON,
Président du CIAS de la Vallée d'Ossau.

2IEME CONVOCATION

PRÉSENTS : CASAUBON Jean-Paul, Président ; BUNEL Marcel, Représentant diverses associations locales ;

EXCUSÉS : DESSEIN Michaël, Elu ; GARROCQ Jean-Pierre, Vice-Président ; AUSSANT Claude, Elu ; BLANCHET Anne, Elue ; PARGADE Didier, Représentant association personnes handicapées ; BELLOCQ Chantal, Représentante association personnes âgées ; BERGES Marie-Françoise, Représentante association insertion et lutte contre les exclusions.

OBJET : PREVOYANCE DES AGENTS – ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRÉSIDENT

Le Président rappelle que par délibération N°2020-8 du 20 Décembre 2020 actualisée par la délibération N°2022-20 du 15 Novembre 2022, il a été décidé de participer à la protection sociale complémentaire des agents au titre de la labellisation.

Les montants mensuels de la participation avaient été fixés pour la partie prévoyance comme suit :

Prévoyance	Catégorie	IM ≤ 4 ^{ème} échelon échelle catégorie B 1 ^{er} grade	4 ^{ème} échelon échelle catégorie B 1 ^{er} grade ≤ IM ≤ 12 ^{ème} échelon échelle catégorie B 1 ^{er} grade	12 ^{ème} échelon échelle catégorie B 1 ^{er} grade ≤ IM
	A		8 €	6 €
	B	14 €	9 €	7 €
	C	15 €	11 €	9 €

Or le décret n°2022-581 du 20 Avril 2022 relatif aux garanties de la protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics vient préciser le montant minimum de participation de l'employeur pour la partie prévoyance à 7€, à compter du 01 janvier 2025. Il convient de modifier le tableau comme suit :

Prévoyance	Catégorie	IM ≤ 4 ^{ème} échelon échelle catégorie B 1 ^{er} grade	4 ^{ème} échelon échelle catégorie B 1 ^{er} grade ≤ IM ≤ 12 ^{ème} échelon échelle catégorie B 1 ^{er} grade	12 ^{ème} échelon échelle catégorie B 1 ^{er} grade ≤ IM
	A		8 €	7 €
	B	14 €	9 €	7 €
	C	15 €	11 €	9 €

Le rapport entendu,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré - à l'unanimité des membres présents -
« Pour » : 2 voix - « Contre » : 0 voix - « Blancs » : 0 voix,

Jean-Paul CASAUBON,
Président de la CCVO,
Président du CIAS de la Vallée d'Ossau

